



Covid 19 - Informations à nos partenaires

Caritas Neuchâtel et la Croix-Rouge neuchâteloise mettent tout en œuvre pour venir en aide aux personnes que le coronavirus plonge dans une grande détresse. Elles souhaitent le faire de manière subsidiaire, c'est-à-dire en touchant en priorité des personnes et des familles qui ne peuvent pas bénéficier d'aide des services publics.

Dans le canton de Neuchâtel, la crise du coronavirus n'est pas seulement lourde de conséquences sur les plans sanitaires et économiques. Elle touche de plein fouet de nombreuses personnes et familles connaissant déjà des difficultés. Nous nous sommes organisés pour faire face aux demandes d'aides urgentes qui ne manqueront pas d'affluer.

Pour Caritas Neuchâtel et la Croix-Rouge neuchâteloise, **il est essentiel que les personnes et familles rencontrant des difficultés graves et qui sont domiciliées dans le canton s'adressent le plus rapidement possible aux services sociaux de leur commune.** Ceux-ci s'organisent pour agir en première ligne et nous les en remercions. Nous orienterons vers les services sociaux toutes les personnes qui relèvent de leur compétence et nous agirons en subsidiarité avec eux. Les personnes de 65 ans et plus peuvent s'adresser directement à Pro Senectute Arc jurassien.

Notre expérience montre cependant que certaines personnes ne pourront pas accéder à l'aide sociale publique, comme les sans-papiers, les travailleurs et travailleuses domestiques payé-e-s à l'heure, les bénéficiaires d'un permis B de moins d'une année, ainsi que les jeunes qui financent leurs études par des petits boulots qu'ils ont perdus à cause de la crise sanitaire.

Pour leur venir en aide, un fonds, alimenté principalement par la Chaîne du bonheur, constitue un premier montant que Caritas Neuchâtel et la Croix-Rouge neuchâteloise mettent à disposition de ce dispositif. Ce fonds est destiné exclusivement au versement d'aides directes : prise en charge de certaines factures, de même que distribution de bons alimentaires (Migros, Coop, Epicerie Caritas de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, etc). Ces aides seront libérées rapidement avec le moins possible de tracasserie administrative.

À cet effet, 2 lignes téléphoniques pour le canton sont ouvertes pour prendre le relais **de manière subsidiaire et dans la mesure de nos moyens.** Nos équipes sont atteignables de la manière suivante:

Caritas Neuchâtel

- Permanence téléphonique : 032 886 80 70
- Du lundi au vendredi, le matin de 8h30 à 12h00
- Les mardi et jeudi après-midi de 14h à 17h00
- Ou par courriel : caritas.neuchatel@ne.ch

Croix-Rouge neuchâteloise

- Permanence téléphonique : 032 886 88 60
- Du lundi au vendredi, le matin de 8h30 à 11h30
- Ou par courriel : info@croix-rouge-ne.ch

Avec nos plus cordiaux messages.

Neuchâtel, le 8 avril 2020